

CULHAT – Budget Assainissement 2022

Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. BUDGET PRIMITIF 2022 : SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses d'exploitation par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2022
011 Charges à caractère général	166 772,83
012 Charges de personnel	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00
66 Charges financières	3 538,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
023 Virement à la section Investissement	0,00
042 Opérations d'ordre	53 177,00
TOTAL	223 487,83

Recettes d'exploitation par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2022
013 Atténuations de charges	0,00
70 Ventes de produits des services	65 000,00
73 Impôts et taxes	0,00
74 Dotations et participations	0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
78 Reprises sur provisions	0,00
042 Opérations d'ordre	26 800,00
002 Résultat antérieur	131 687,83
TOTAL	223 487,83

2. BUDGET PRIMITIF 2022 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Elles comprennent (hors opérations d'ordre) :

- Immobilisations corporelles : 23 171,15 €
- Restes à réaliser : 11 155,00 €
- Remboursement d'emprunts : 22 305,00 €

Recettes

Elles sont constituées des éléments suivants :

- Solde d'exécution positif reporté : 26 398,79 €
- Virement des amortissements de la section Exploitation : 53 177.00 €
- Subvention d'investissement : 3 855,36 €

Etat de la dette

Le budget Assainissement a 3 emprunts en cours concernant :

- La station d'épuration de Bassinet
- Le réseau de Bassinet
- La station d'épuration du bourg.

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : 243 210,21 €